

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le DICRIM est un recueil obligatoire qui permet de porter à la connaissance des habitants les risques auxquels ils sont exposés sur la commune, les mesures prévues pour alerter, protéger, secourir et les conduites que chacun doit tenir en cas d'alerte.



Il contient les données locales, départementales et nationales nécessaires à l'information des citoyens. Celui-ci comprend trois grands types d'informations :

- La connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune,
- Les mesures prises par la commune avec des exemples de réalisation,
- Les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte.

L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.



DICRIM

Feuilleter

[Téléchargement](#)

application/pdf 2.75 Mo

Publié le Vendredi 3 octobre 2025